



Paris, le 7 juillet 2017

## **LA BANQUE DE FRANCE ET L'UNCCAS RENFORCENT LEUR PARTENARIAT POUR LUTTER CONTRE L'EXCLUSION FINANCIÈRE ET PROMOUVOIR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE**

La Banque de France et l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), représentées par François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, et Joëlle Martinaux, présidente de l'UNCCAS, ont renouvelé leur partenariat, lancé en 2013, en faveur de la lutte contre l'exclusion financière et le surendettement, avec la signature le jeudi 6 juillet 2017 d'une nouvelle convention triennale.

Cet accord s'inscrit dans un contexte qui a beaucoup évolué depuis ces dernières années : renforcement du droit au compte, simplification de la procédure de surendettement, mise en place de l'observatoire de l'inclusion bancaire, et lancement de la stratégie nationale d'éducation financière, en décembre 2016, dont la mise en œuvre est assurée par la Banque de France. Ce partenariat a pour objectif de renforcer le travail déjà conjoint des équipes de la Banque de France et de l'UNCCAS, et de mutualiser les moyens nécessaires pour prévenir les difficultés financières, trouver une solution aux situations de surendettement des particuliers, améliorer l'inclusion bancaire et développer l'éducation financière et budgétaire du grand public.

La Banque de France s'engage à amplifier son accompagnement des centres communaux d'action sociale (CCAS). En 2016, l'institution a rencontré plus de 1 500 travailleurs sociaux dans le cadre des 130 réunions organisées localement avec les CCAS, et entend poursuivre ses actions d'information et de sensibilisation en particulier, sur le surendettement, les fichiers d'incidents et le droit au compte. Les échanges seront enrichis et illustrés en 2017 à l'aide des ressources proposées par le portail [mesquestionsd'argent.fr](http://mesquestionsd'argent.fr), développé par l'institution dans le cadre de la stratégie nationale d'éducation financière. La Banque de France s'implique également aux côtés des CCAS dans l'expérimentation des [Points Conseil Budget](#), service mis en place dans quatre régions françaises, qui permet à chacun de bénéficier de conseils confidentiels, gratuits et personnalisés concernant la gestion budgétaire.

L'UNCCAS encourage les CCAS et CIAS – centres intercommunaux d'action sociale – de son réseau à accentuer leur implication dans les démarches d'information et d'accompagnement budgétaire des personnes concernées par les procédures de surendettement (aide à la constitution de dossiers de surendettement, suivi des plans de remboursements, etc.)

210 000 ménages ont été suivis par la Banque de France en 2016 dans le cadre du traitement du surendettement. Alors que trois millions de personnes sont en situation de fragilité financière, l'information, la prévention et l'accompagnement demeurent plus que jamais des enjeux majeurs.

**A propos de la Banque de France.** Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers. [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

**A propos de l'UNCCAS.** L'UNCCAS regroupe plus de 4000 Centres communaux et intercommunaux (CCAS/CIAS). Le réseau national couvre 75 % de la population, en métropole et outre-mer. Etablissements publics, les CCAS interviennent dans le champ de la lutte contre l'exclusion financière au travers de leurs missions historiques, leurs actions de prévention ou la mise en place de projets innovants. L'UNCCAS est membre de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB). En 2011, elle a co-publié avec la Croix rouge et le Secours catholique Le Manifeste pour l'inclusion bancaire en France des populations fragiles. [www.unccas.org](http://www.unccas.org)